

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. CHARMETANT Guy, Maire.

Date de convocation : 17 février 2023

Étaient présents : MM. (Mmes) Guy CHARMETANT, Béatrice GENTY, Patrice BUCHET, Nadège BOZIO, Roland MEINDER, Bernard JALLET, Angélique ALLOIN-CORDIER, Jean-Louis DELAUX, Carl BLANDIN, Murielle DESBORDES, Marlène FLACELIÈRE, Sandra MATHÉ.

Thierry ALLAIX a donné procuration à Angélique ALLOIN-CORDIER.

Élodie CINI a donné procuration à Patrice BUCHET.

Était excusé : Fabien LLORENS

Secrétaire de séance : Nadège BOZIO

Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du vingt-six janvier deux mil vingt-trois est adopté par l'ensemble des élus présents.

Monsieur le Maire rappelle l'opération de destruction et de dépollution de la friche industrielle polluée JYS CHROME d'environ 200 m², située en cœur de bourg sur la place de l'église et à proximité du nouveau lotissement Saint Roch. Ce bâtiment est situé sur la parcelle A521, rue d'Algérie.

Monsieur le Maire présente les devis concernant la phase DÉMOLITION :

DEMCY : 36 150 € HT

COLAS : 26 285 € HT + 3 996 € HT (complément optionnel) = 30 281 € HT

Monsieur le Maire présente ensuite les devis reçus pour la phase DÉPOLLUTION :

COLAS : 145 254,80 € HT

VEOLIA : 56 052,20 € HT + 37 069,90 € HT = 93 122,10 € HT

SERPOL : 60 033 € HT

TAUW : 45 000 € HT pour la surveillance du chantier, sans évacuation adaptée de la terre polluée

INGEO : n'a pas donné réponse

Après délibération et étude des devis, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de retenir les devis suivants :

- pour la phase DÉMOLITION : le devis de COLAS, pour un montant de 30 281 € HT
- pour la phase DÉPOLLUTION : le devis de VEOLIA, pour un montant de 93 122,10 € HT

et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres en marché public a été réalisé du 03 janvier au 20 janvier 2023 pour rechercher un maître d'œuvre pour l'aménagement des rues de Voltaire et de Dijon.

Vu l'ouverture des plis le vendredi 20 janvier, l'analyse détaillée présentée par l'ATDA en mairie le 14 février 2023 et les notes techniques attribuées à chacun des cinq candidats en fonction de trois critères :

- les compétences
- la valeur technique
- le prix,

2023/02/005

CHOIX DES
PRESTATAIRES POUR LA
DÉMOLITION ET LA
DÉPOLLUTION DE LA
FRICHE INDUSTRIELLE
POLLUÉE JYS CHROME

2023/02/006

CHOIX DU MAÎTRE
D'ŒUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DE LA
RUE VOLTAIRE ET DE LA
RUE DE DIJON

Après avoir délibéré et après avoir étudié les cinq propositions reçues, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir le cabinet Cédric ROBIN, en partenariat avec l'atelier du Gingko, pour un montant prévisionnel de 41 900 € HT pour réaliser la maîtrise de l'aménagement de la rue Voltaire et de la rue de Dijon, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant au marché avec l'entreprise retenue.

Vu la délibération 2023/01/003 prise par le conseil municipal le vingt-six janvier 2023, présentant les projets d'investissement 2023,

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un plan de financement prévisionnel pour les projets d'investissement 2023, annexé à la présente délibération.

Ce plan de financement prévisionnel regroupe :

- Des opérations intégrées à la revitalisation du centre-bourg :
 - La démolition et la dépollution de la friche industrielle JYS CHROME : 80 000 € HT + 51 648 € HT
 - L'aménagement d'une aire de jeux : 40 302,25 € HT
 - La maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue Voltaire et de la rue de Dijon : 45 380 € HT
 - Une acquisition immobilière pour réhabilitation au 3 rue de l'Industrie : 50 000 € HT
 - Des acquisitions foncières pour aménagements : 90 000 € HT
- Des opérations diverses :
 - Achat d'un nouveau tracteur : 50 000 € HT
 - Achat d'outillage électrique et d'une tonne à eau : 9 000 € HT
 - Achat d'un défibrillateur : 2 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les projets présentés,
- accepte le plan de financement prévisionnel tel qu'il est proposé,
- autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget 2023,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des collectivités concernées, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents afférents à ces projets.

Vu le dossier de l'enquête publique organisée par la Préfecture du 06 février au 20 mars 2023 inclus, concernant les demandes d'autorisation environnementale et d'institution de servitudes d'utilité publique présentées par la société EIFFAGE CONSTRUCTION CONFLUENCES en vue d'obtenir l'autorisation pour la création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Montbeugny, d'environ 18 000 m² et classé SEVESO,

Considérant la présence du commissaire-enquêteur, Monsieur Daniel BLANCHARD, en mairie les 06 février, 16 février, 20 février, 09 mars et 20 mars,

Vu la réunion publique qui s'est déroulée le lundi 20 février à Montbeugny en présence de Messieurs PIGAMO et MARISSAEL de la société EIFFAGE,

Considérant qu'à ce jour aucun avis n'a été inscrit sur le registre d'enquête public,

Considérant que la commune de Montbeugny est amenée à émettre un avis avant le 05 avril 2023,

Monsieur le Maire propose d'émettre l'avis ci-après.

Après en avoir délibéré et apporté quelques corrections, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à l'installation de la société EIFFAGE sur le LOGIPARC 03, avec toutes les réserves émises dans l'avis ci-après :

2023/02/007

PLAN DE FINANCEMENT
DES INVESTISSEMENTS
2023

2023/02/008

AVIS SUR L'ENQUÊTE
PUBLIQUE EIFFAGE
CONSTRUCTION
CONFLUENCES

Avis sur l'installation d'un bâtiment SEVESO par EIFFAGE

Plusieurs élus de Montbeugny ont assisté à la réunion publique pour la présentation par EIFFAGE de leur projet sur le LOGIPARC 03.

A quelques détails près, c'est la copie conforme du bâtiment aujourd'hui occupé par LOG INNOV que les élus ont pu visiter.

Ils ont pu constater le niveau de sécurité de ce type de bâtiment et les plus pessimistes ont été rassurés.

Ils souhaitent que la commune soit plus impliquée lors des commissions de sécurité et d'être plus informés sur les précautions à prendre en cas d'incidents sur ce type de bâtiment.

Leurs inquiétudes sont davantage tournées vers l'environnement immédiat que sur le site proprement dit.

N'oublions pas qu'il s'agit d'un site SEVESO, alimenté par des camions transportant des matériaux dangereux et hautement inflammables ou polluants.

Pour cela, la Communauté d'Agglomération s'était engagée lors de la création du LOGIPARC 03 à ce que la commune modifie sa carte communale sur plusieurs points :

- Un accès direct par un barreau relié à l'autoroute afin d'éviter que les camions « SEVESO » n'aient à traverser une voie ferrée et à croiser 5 000 véhicules par jour, dont une douzaine de bus scolaires. Faut-il attendre un drame pour respecter les engagements pris au départ ?

Il est bon de rappeler que l'échangeur a été déplacé uniquement pour desservir le LOGIPARC 03.

- La création d'une station d'épuration modulable selon l'arrivée des entreprises ; EIFFAGE est la cinquième entreprise à s'installer sans que ce problème environnemental très important à notre époque ne soit résolu.
- La réalisation d'un parking poids lourds, initialement prévu à l'entrée du LOGIPARC 03 et qui aurait servi de zone tampon avant l'accueil des livraisons par les entreprises, a été purement et simplement supprimée sans aucune concertation.

Nous retrouvons donc régulièrement des camions éparpillés dans la nature avec des conséquences sur les aménagements de notre commune (barrières et bordures de trottoirs détériorées).

- La signalétique spécifique mise en place n'est pas suffisamment efficace pour dissuader les poids lourds de traverser le bourg de Montbeugny, contrairement à la proposition initiale faite par les représentants du Département.
- L'impact visuel des bâtiments depuis la RD12 devait être atténué par des plantations le long de cette départementale. Si cela avait été fait en 2012 comme promis, nous pourrions déjà en voir les effets aujourd'hui.

Devant ces engagements non tenus, les Montbeugnoises et Montbeugnois représentés par leurs élus émettent leurs plus grandes réserves sur le développement à venir du LOGIPARC 03.

- Monsieur le Maire fait un point sur le tracteur communal, dont le remplacement est envisagé cette année. Il s'agit d'un tracteur John DEERE avec fourche, qui a été acheté en avril 2009 au coût de 18 438 € HT, avec 5 826 heures au compteur, à la SA DESERTINE HUPIN. 4 149 heures ont été réalisées sur la commune en quatorze ans (soit environ 296 heures par an). Le tracteur a donc aujourd'hui près de 10 000 heures au compteur. La commune a dépensé 33 315 € de frais de maintenance et réparation depuis 2009 sur ce véhicule, ce qui revient à environ 2 380 € par année. Sa valeur est évaluée aujourd'hui à 6 000 € HT.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour évaluer le coût de ce remplacement :

- Le groupe VIARD à Bessay-sur-Allier : ils proposent un tracteur neuf avec fourche pour 57 000 € HT (63 000 € HT - 6 000 € HT de reprise) ;
- ou un tracteur d'occasion à 5 400 heures de 100 CV, avec des pneus à 50 % d'usure, pour un montant de 42 500 € HT (48 500 € HT – 6000 € HT de reprise). Ce véhicule serait à équiper de clapets de sécurité obligatoires.
- John DEERE, entreprise installée sur la commune, doit prochainement faire une proposition pour un tracteur entre 80 et 100 CV, avec une garantie de 5 ans envisageable.
- Enfin, Monsieur le Maire rencontrera demain vendredi 24 février la SARL ROTAT de Lusigny, qui doit faire une proposition pour un tracteur KUBOTA.

L'objectif est de mettre en concurrence les propositions, et d'attendre la totalité des devis avant de prendre une décision.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 6 avril, pour le vote du budget.

- De la documentation a été adressée aux élus au sujet de panneaux lumineux, financés par le Conseil Départemental.

La commune peut demander jusqu'à trois panneaux, l'installation et l'alimentation électrique (environ 250 à 300 € par an et par panneau) restant à sa charge.

Les panneaux conjugueront la diffusion d'informations communales et départementales.

Plusieurs questions se posent :

- Combien de panneaux sont nécessaires ? Il est décidé que deux panneaux seront demandés.
- Où les placer ? Il est proposé différents endroits, tels que la place de l'Église, le long de la rue de l'Agriculture, ou encore sur la place de la Mairie. Les élus restent attentifs à les placer à un endroit non dangereux pour la circulation, et se demandent s'il n'est pas risqué de les placer à proximité d'un rond-point ?
- Comment les raccorder à l'électricité et quel coût cela engendrerait-il ?
- Quels horaires d'allumage prévoir ?
- Faut-il privilégier comme potentiels lecteurs les piétons ou les automobilistes ?
- Faut-il plutôt cibler les personnes de passage, extérieur à la commune, ou bien les administrés ?

Tous ces points doivent être étudiés et réfléchis, afin d'optimiser au mieux cet équipement. Une demande pour deux panneaux lumineux sera faite au Conseil Départemental dès demain.

- Monsieur le Maire revient sur la mobilisation importante des parents d'élèves et élus pour sauver les classes de l'école élémentaire. La commune a obtenu gain de cause, le maintien de la classe étant officiellement acquis pour cette année. Monsieur le Maire remercie et félicite vivement les parents d'élèves et les élus pour leur présence et leur investissement dans ce combat.

- Monsieur le Maire aborde ensuite l'organisation de l'équipe technique pour la saison estivale. Le contrat de l'agent embauché en Parcours Emploi Compétences s'achève le 17 octobre 2023. En plus de celui-ci et de l'agent technique titulaire, un troisième agent technique sera sûrement embauché pour deux à trois jours par semaine durant cette période, où l'activité est accrue.

- L'adjointe aux affaires générales et aux finances propose une réunion de la commission des finances le jeudi 02 mars à 18 heures, pour la préparation du budget.

- Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle obligation déclarative est mise en place cette année pour tous les propriétaires. Pour permettre une taxation exacte (taxe d'habitation supprimée en 2023 sur les résidences principales, mais maintenue sur les résidences secondaires et les locaux vacants), les propriétaires doivent déclarer pour chacun de leurs locaux à quel titre ils sont occupés, l'identité des occupants et la période d'occupation. La déclaration doit être faite avant le 30 juin 2023, sur le site impots.gouv.fr (rubrique « Bien immobiliers »), sous peine d'amende.

QUESTIONS DIVERSES

- La sortie moulinoise du CCAS s'est déroulée ce jour, avec la visite guidée de la Maison de la Rivière, vivement apprécié par tous les participants. Le groupe a ensuite déjeuné au Centre National du Costume de Scène, avant de parcourir l'exposition *DANSER L'IMAGE Le Ballet national de Marseille direction (LA)HORDE*, en cours jusqu'au 30 avril.

Deux minibus ont été loués pour l'occasion, conduits par Monsieur le Maire et l'employé communal.

- Une coupure d'électricité de quarante-cinq minutes a eu lieu ce matin sur la commune, pour des besoins d'élagage par ENEDIS, car une branche menaçait des isolateurs sur des lignes électriques. L'horaire a malheureusement dû être modifié au dernier moment, ce qui a entraîné quelques désagréments sur la commune.

- Il est signalé que les poteaux en bois placés sur l'accotement de la rue du Pavillon sont peu visibles et se révèlent dangereux pour les véhicules circulant la nuit. Il est donc proposé d'y placer des réflecteurs de lumière afin de les signaler davantage.

- Il est demandé où doivent être placées exactement les boîtes aux lettres des particuliers : en limite de propriété, mais une tolérance est acceptée à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- Des plaques d'égout endommagées et descellées sont signalées, respectivement au lotissement des Bruyères et rue de l'Agriculture : elles ont chacune déjà été déclarée au service assainissement de Moulins Communauté, et seront réparées prochainement.

- Concernant le futur aménagement d'une aire de jeux place de l'Église, l'adjoint aux travaux demande quels types de jeux sont attendus, afin de pouvoir orienter les devis, sur une surface de 20x25m. Il propose d'y placer un grand jeu central, un filet d'escalade triangulaire et un ou deux jeux sur ressort. Le sol pourra être en gazon ou molletonné, l'aire de jeux pourra être clôturée ou non et il reste à définir la tranche d'âge précisément (il est proposé de 2 à 12 ans). L'avion sur ressort actuellement en place à côté de l'église sera récupéré et déplacé, et il reste à se renseigner pour l'agrès principal également en place, peut-il être réparable à un coût raisonnable et récupéré ? Si oui, il pourrait être installé ailleurs sur la commune, les élus proposent par exemple le lotissement des Bruyères. Plusieurs entreprises vont être contactées afin d'établir des devis et diverses propositions d'aires de jeux, notamment ESA SPORTS de Roanne, PARTENAIRE ÉQUIPEMENT de Clermont-Ferrand (qui viendront rencontrer les élus le 28 février en mairie) et QUALI-CITÉ de Chamalières.